Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00591 Publié le 10 novembre 2026

Arrêté n° AG-2026-DASS-0973 du 9 novembre 2026

Modifiant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 454 du 8 janvier 2009 portant création du conseil du handicap et de la dépendance ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-0734 du 26 août 2026 constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD) ;

Vu les propositions des collectivités publiques et institutions représentées au conseil du handicap et de la dépendance,

ARRETE

Article 1er : La composition nominative du Conseil du Handicap et de la dépendance est constatée comme suit :

Pour la section des prestations sociales :

Un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

M. Milakulo TUKUMULI, titulaire ;

M. Franck LICHA, représentant.

Un membre de l'assemblée de la province Sud :

M. Jonas TAOFIFENUA, titulaire ;

Mme Luté BARBOU, suppléante.

Un membre de l'assemblée de la province Nord :

Mme Valentine EURISOUKE, titulaire ;

Mme Josée KONDOLO, représentante.

Un membre de l'assemblée de la province des îles Loyauté :

Mme Wali WAHETRA, titulaire ;

M. Charles YEIWENE, représentant.

Un représentant de la CAFAT :

Mme Carmen MARTY, titulaire ;

M. Claude SIAKINUU-SCHMIDT, suppléant.

Deux représentants des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie :

Pour le Collectif Handicaps Nouvelle-Calédonie :

Mme Catherine POEDI, titulaire ;

M. Jean SAUSSAY, suppléant.

Pour l'association Mouvement pour une Calédonie Inclusive :

Mme Jacqueline BERNUT, titulaire ;

M. Philippe ROUX, suppléant.

Pour la section de l'insertion professionnelle :

Pour l'association française des Maires de Nouvelle-Calédonie :

M. Raphaël ROMANO, titulaire ;

Représentant.e à désigner ultérieurement.

Pour l'association des maires de Nouvelle-Calédonie :

Mme Mireille TJIBAOU, titulaire ;

M. Maurice TILLEWA, représentant.

Un représentant des employeurs privés :

Mme Amandine MIÑANA, titulaire ;

M. Thomas SEVETRE, suppléant.

Un représentant des employeurs publics :

Mme Christelle BERENGUER, titulaire ;

Mme Marie-Laure MESTRE, suppléante.

Un représentant des salariés (UT CFE-CGC) :

Mme Julie DUSART, titulaire ;

Mme Farida TARGE GALOUL, suppléante.

Pour la formation plénière :

Deux représentants des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie :

Pour le Collectif Handicaps Nouvelle-Calédonie :

M. Jean SAUSSAY, titulaire ;

M. Jean-Philippe LEROUX, suppléant.

Pour l'association Mouvement pour une Calédonie Inclusive :

M. Ronald PONIA, titulaire ;

Mme Cathy GOPOEA, suppléante.

Article 2 : Les membres mentionnés à l'article 1er sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI